

Des Pirates informatiques s'attaquent à l'action boursière de Vinci



Des Pirates informatiques s'attaquent à l'action boursière de Vinci

Mardi après-midi, des hackers se sont fait passer pour ce groupe du CAC 40 et ont envoyé un faux communiqué de presse. L'action a dévissé en Bourse, et la cotation du titre a dû être suspendue.

Après Sony et le site de rencontres Ashley Madison, c'est au tour de Vinci d'être victime d'une opération de piratage informatique. Mardi après-midi, des hackers se sont fait passer pour ce groupe du CAC 40 et ont envoyé un faux communiqué de presse à des rédactions (AFP, Le Figaro, Investir...). Dans ce document, ils affirmaient que des irrégularités comptables sur quelque 3,5 milliards d'euros venaient d'être découvertes à la suite d'un audit interne chez ce major du BTP. Pis, ils assuraient que le groupe allait réviser ses comptes et accuserait une perte pour 2015 et le premier semestre 2016. Du coup, selon cet e-mail malveillant, le directeur financier était remercié.

Sur la foi de ce courriel, l'agence Bloomberg a relayé cette fausse information. Moins d'une heure après, Vinci a démenti dans un communiqué très ferme: «Un faux communiqué de presse Vinci a été publié par Bloomberg le 22 novembre à 16 h 05. Vinci dément formellement l'ensemble des "informations" figurant dans ce faux communiqué et étudie toutes les actions judiciaires à donner, suite à cette publication.»

Des conséquences boursières

De son côté, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a commencé à constituer un dossier sur cette fausse information. On saura plus tard si elle ouvre une enquête à ce sujet. Cette affaire a eu des conséquences en Bourse. Quelques minutes après l'envoi du communiqué trompeur, l'action a perdu plus de 18 %. Et, pendant environ trente minutes, la cotation du titre a été suspendue. Finalement, Vinci a perdu 3,76 %...[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Vinci victime d'une attaque

de pirates informatiques